Logements HLM : «Si on continue comme ça, il n'y aura plus de mixité»

26/10/2017 à 0h32

Le gouvernement s'apprête à écorner l'un des principes fondateurs du logement social, le droit au maintien dans les lieux, une perspective diversement appréciée par les locataires.

Quand, il y a cinquante ans, Daniel a posé ses valises dans ce logement social de la rue Emeriau, dans le 15e arrondissement parisien, il a vraiment « *trouvé ça beau* ». Certes, « *c'était plus cher* » que son ancien logis, mais c'était aussi «*autre chose* », se remémore ce retraité de la SNCF. Il quittait ainsi un appartement sans chauffage, avec les toilettes sur le palier, pour un trois-pièces doté de tout le confort qu'offraient alors les « trente glorieuses » : «*Le jour et la nuit* », lance l'octogénaire.[…]

Aujourd'hui, alors que le gouvernement, pour favoriser l'arrivée de nouveaux locataires dans les HLM, s'apprête à écorner l'un des principes fondateurs du logement social, le droit au maintien dans les lieux – même si le locataire paye un surloyer de solidarité –, les anciens de la résidence évoquent avec nostalgie cette époque où tout le monde venait du « *même coin* ». *Et ils observent, parfois avec réserve, l'arrivée d'un nouveau type de locataires. «Pas le même genre », souffle de son côté Jean-Claude, 78 ans dans quelques jours.*

Plus jeunes, plus précaires, parfois issus de l'immigration, ces nouveaux résidents «*aux revenus beaucoup plus bas*», précise Jean-Claude Driant, professeur à l'Ecole d'urbanisme de Paris et spécialiste de l'habitat social, sont amenés à

cohabiter avec des locataires qui « *profitent, dans une certaine mesure, d'une rente de situation* ». Or le projet de réforme du gouvernement vise justement à stimuler la mobilité des habitants des HLM. […]

Fofana fait partie de ces « nouveaux résidents ». Face à un écran plat branché sur la chaîne France 24, elle entame le récit de ses huit années d'« *humiliations et de galères* ». Tout commence avec le décès de son époux, juste avant la naissance du quatrième enfant. A l'époque, cette auxiliaire de vie habite dans le privé. Incapable d'assumer seule le loyer, elle se retrouve à la rue et échoue dans un premier squat, porte de La Chapelle.

Bien qu'elle y paye uniquement l'eau et l'électricité, elle décide d'emménager dans un hôtel social. Un séjour de «*deux ans et huit mois* » au cours duquel elle dépensera de quoi «acheter un studio en province *». **La chambre coûte une petite fortune : 3 400 euros par mois, dont 1 300 euros à la charge de Fofana.*** «Il me restait chaque mois 300 euros pour vivre », dit-elle, assise au bord d'un canapé en faux cuir. […]